

Le 7 juin 2023

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SCHEMA REGIONAL DE SANTE ET PROGRAMME REGIONAL D'ACCES AUX SOINS ET A  
LA PREVENTION DES POPULATIONS VULNERABLES 2023-2028  
DE LA REGION GRAND EST**

**LANCEMENT D'UNE CONCERTATION JUSQU'AU 26 JUIN  
AVANT LA CONSULTATION OFFICIELLE**

**Du 7 au 26 juin, l'ARS Grand Est lance une concertation sur les projets de Schéma régional de santé (SRS) et de Programme régional d'accès aux soins et à la prévention des populations vulnérables (PRAPS) 2023-2028.**

La politique régionale de santé porte l'ambition de diminuer la mortalité évitable dans la région en agissant notamment sur les comportements à risques, de préserver le maintien de l'autonomie, et d'assurer un égal accès à des soins sûrs et de qualité, pour tous, sur tout le territoire.

Le SRS et le PRAPS 2018-2023 arrivent à échéance et doivent être redéfinis pour les 5 années à venir.

Issus d'un travail partenarial, engagé dès 2022, les projets de SRS et de PRAPS 2023-2028 s'appuient sur :

- le bilan des précédents schéma et PRAPS, les résultats des évaluations externes menées en 2022 et les enseignements de la crise COVID ;
- le Ségur de la santé et les conclusions des Conseils nationaux de la refondation ;
- les temps d'échanges avec les partenaires et avec les instances de démocratie en santé ;
- les journées régionales de co-construction des priorités ;
- les nombreuses contributions des partenaires.

Le SRS est resserré autour de 4 priorités :

- minimiser l'impact environnemental sur la santé des populations dans un contexte de changement climatique ;
- renforcer la prévention au plus près des jeunes (0-16 ans) et de leurs parents ;
- encourager un écosystème de la santé favorable à la préservation de l'autonomie aux différents âges de la vie ;
- optimiser l'accès aux soins non programmés dans les territoires.

Il comprend également les évolutions de l'offre de santé ainsi que les objectifs en matière de coopération transfrontalière.

Les documents sont accessibles sur le [site internet](#) de l'agence. Les observations peuvent être adressées à l'agence selon les modalités mentionnées sur le site internet.

A l'issue de cette phase de concertation, la Directrice générale de l'ARS arrêtera la version soumise à la consultation réglementaire (*juillet-septembre 2023*) et les nouveaux SRS et PRAPS seront adoptés au plus tard le 31 octobre pour entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2023.

**Contact presse :**

ARS Grand Est : [ars-grandest-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-presse@ars.sante.fr)